

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUILLET 2023

En l'an 2023, le jeudi 20 juillet, à 21 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le jeudi 13 juillet, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

**Présents (9) :** M. André BATAILLE, M. Henri BAUDET, M. Marc BLANIC, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, M. Antonin HUG, Mme Morgane LALOUETTE, Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN,

**Absents ayant donné procuration (1) :** M. Serge ROSSELL à M. Henri BAUDET

**Absents (4) :** M. Marcel BLANC, M. Jacques CARTIER, M. Titouan HUIGE, M. Jean-Pierre INGLES

**Secrétaire de séance :** Valérie MALOT

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 10.

Il rappelle ensuite les points à l'ordre du jour de ce conseil.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Valérie MALOT, Secrétaire de séance.

### **2. Approbation des procès-verbaux des mardi 20 et jeudi 29 juin 2023**

Profitant de la présentation du PV du conseil du 20 juin, Monsieur le Maire indique que cinq personnes sont employées par Altiservice au niveau de l'espace jeux et tubing, à Pyrénées 2000. Il précise que deux personnes sont plus particulièrement affectées à la zone des jeux gonflables. Il informe le conseil que l'exploitant s'est engagé à reverser la moitié des recettes générées par l'espace ludique au-delà de la couverture de la masse salariale dédiée à cet espace.

En l'absence d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 20 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

En l'absence d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3. Compte-rendu des Délégations du Maire**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui fait état des décisions suivantes :

En matière de Commande publique :

- a) 1.1 Marchés publics – Mission d'assistance technique préalable – Réseau de chaleur – Diagnostique – SATEC Ingénierie – 5 400,00 € ht
- b) 1.1 Marchés publics – Solutions informatiques – Migration e.Magnus Gestion financière 2009 vers la gamme Évolution – BERGER LEVRAULT – 1 054,00 € ht progiciel + 3 207,90 € ht prestations (récupération, paramétrage, suivi, formation)
- c) 1.1 Marchés publics – Solutions informatiques – e.Magnus Évolution Hébergé SAAS – BERGER LEVRAULT – 194,40 € ht / mois + 680,00 € ht d'installation
- d) 1.1 Marchés publics – Solutions informatiques – Chorus Portail Pro – BERGER LEVRAULT – 108,00 € ht / mois + 285,00 € ht d'installation
- e) 1.1 Marchés publics – Fournitures École – LACOSTE – 2 202,90 € ht
- f) 1.1 Marchés publics – Fournitures École – Tatamis – CASAL SPORT – 853,66 € ht
- g) 1.1 Marchés publics – Fournitures Ateliers – Bois pour jardinières – M+ Saillagouse – 1 077,76 € ht
- h) 1.1 Marchés publics – Fournitures Ateliers – Éclairage led Termanal – SAS NTS – 2 118,20 € ht
- i) 1.1 Marchés publics – Fournitures Ateliers – Éclairage led Mairie – SAS NTS – 1 535,60 € ht
- j) 1.1 Marchés publics – Fournitures Voirie Pyrénées 2000 – 3 Barrières levantes universelles XXL alu à contrepoids + 1 Barrière tournante XL – AM Solution – 8 956,00 € ht
- k) 1.1 Marchés publics – Fournitures Voirie – Divers panneaux de signalisation et éléments de sécurisation – SIGNAUX GIROD – 2 200,84 € ht

- l) 1.1 Marchés publics – Fournitures Animations – 1 stand pliant 3m x 3m avec parois + 1 stand 3m x 4,5m avec parois – VITABRI – 4 740,70 € ht
- m) 1.1 Marchés publics – Travaux – Audit énergétique, Étude thermique et Divers – Logements ancienne mairie – SAS ECOBE 09 – 6 100,00 € ht
- n) 1.4 Autres contrats – Renouvellement du partenariat WATTY – Reste à charge pour la collectivité – 590,40 €
- o) 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d’œuvre – Mission AMO Salle d’escalade – 3 phases – FFME – 13 500 € ht
- p) 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d’œuvre – Mission étude de MOE – Réseau de chaleur – Comptages énergétiques – SATEC Ingénierie – 5 400,00 € ht
- q) 1.7 Actes spéciaux et divers – Convention d’honoraires – Notaire vente Hectare – Office Notarial de la Madeleine – 4 440,00 €

En matière d’Institution et Vie Politique :

- r) 5.8 Décision d’ester en justice – Recours PA 06602023 D 0001 Hameau des Prats – Désignation du cabinet d’Avocats Maître AUDOUIN

#### **4. Commande publique**

- a) 1.1 Marchés publics – Attribution du marché pour les enrobés à chaud – Voirie communale 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui rappelle que la Commune doit réaliser des travaux d’enrobés à chaud sur l’année 2023 dans les secteurs suivants : avenue du Termanal, avenue de Cerdagne, avenue des Érables, rue des Myosotis, aire de jeux du village et parking place de l’Évêque.

La Commune a reçu les offres des entreprises COLAS et FLOTATS avec d’importants écarts de prix, y compris avec l’estimation de l’administration.

Comme l’entreprise COLAS a formulé l’offre la plus avantageuse selon les critères d’attributions énoncés, il est proposé au Conseil d’autoriser Monsieur le Maire à attribuer le marché à l’entreprise COLAS, pour un montant total de 129 784.40€ HT et à effectuer toutes formalités utiles.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché à l’entreprise COLAS, pour un montant total de 129 784.40€ HT et à effectuer toutes formalités utiles.

**Pour : 10**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

b) 1.3 Conventions de Mandat – SYDEEL 66 – Rapport annuel d'exploitation des infrastructures de recharge

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a confié au SYDEEL 66 l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électrique ; il en présente donc le rapport 2022.

La borne implantée derrière le centre commercial Casino, qui comprend 2 branchements, a enregistré, en 2022, 767 sessions ayant données lieu à une transaction, la plaçant à un niveau de performance élevé.

L'ensemble des indicateurs retenus sont présentés à l'assemblée avec un focus particulier sur le réseau régional Révéo qui a enregistré à lui seul 543 sessions pour 136 usagés différents dont 5 d'entre eux représentent 51,4% des sessions Révéo.

Madame DELCASSO-DEJOUX intervient pour indiquer que le Sydeel reviendra à l'automne pour proposer l'implantation de nouvelles bornes.

## **5. Domaine et Patrimoine**

a) 3.5 – Gestion du Domaine Public – AOT Le Refuge – Les Estanyols

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame CHALONS, qui avait obtenu une AOT pour une buvette-snacking sur le parking des Estanyols, ne souhaite pas poursuivre cette exploitation.

Il indique que Madame CHOLLET se propose de reprendre le chalet en place et l'exploitation de la buvette-snacking dès cet été.

Monsieur BLANIC intervient pour préciser qu'une certaine disparité de traitement existe actuellement entre toutes les AOT délivrées et que le service urbanisme reprendra en main la gestion de ces dossiers pour s'assurer de la bonne signature des conventions ad hoc puis, en lien avec la comptabilité, du bon titrage des redevances dues.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que certains opérateurs renâclent à signer les conventions proposées au motif que la redevance qui leur est demandée serait trop élevée.

Pour résoudre ces problèmes, il est proposé que les demandes et les négociations, en l'absence de barème fixe, soient menées avant délivrance de l'AOT et que la convention puisse être signée avant installation.

Rapidement, un travail sera mené pour la fixation d'un barème cohérent pour les différentes AOT délivrées sur le territoire de la commune.

Après débat sur la requête de Madame CHOLLET, il est proposé puis décidé d'instaurer une redevance annuelle de 800,00 € pour l'occupation du domaine public sur le parking des Estanyols qui sera appelée en deux fois, après les saisons d'été 2023 et d'hiver 2023-2024.

**Pour : 10**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

b) 3.5 Gestion du Domaine Public – AOT Mountain Pony – Étang du Ticou

Monsieur le Maire rappelle la présence depuis quelques années de Mountain Pony près de l'étang du Ticou et la nécessité de renouveler l'AOT précédemment délivrée.

Il est proposé et accepté le renouvellement de l'AOT pour Mountain Pony.

c) 3.6 Gestion du Domaine Privé – Bail dérogatoire Mountain Pony – Terrains UDSIS

Monsieur le Maire rappelle la présence depuis quelques années de Mountain Pony sur les terrains de l'UDSIS pour pâturage.

Ce dernier, en cours de vente, relève du domaine privé de la Commune et doit donc être géré sous forme de bail.

Il est proposé et accepté la signature d'un bail dérogatoire à des fins de pâturage pour Mountain Pony.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans un vote groupé avec le point précédent, il est accepté le renouvellement de l'AOT à proximité de l'étang du Ticou et la signature d'un bail dérogatoire sur les terrains de l'ancien UDSIS à des fins de pâturage pour Mountain Pony avec une redevance globale de 500,00 €.

**Pour : 10**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

d) 3.6 Gestion du Domaine Privé – Échange de terrain parcelles AM 192 & 232 – principe et discussion

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la requête d'un particulier tendant à procéder à l'échange de la parcelle n°AM192 dont il est propriétaire, d'une contenance d'environ 200m<sup>2</sup>, contre une contenance égale à prendre sur la parcelle communale n°AM232, le long de la parcelle n°AM193 dont il est propriétaire également et sur laquelle y est bâtie une maison.

Monsieur BLANIC fait une présentation visuelle sur Géoportail des parcelles concernées et indique qu'au droit de la parcelle 192 la route connaît un rétrécissement.

Monsieur BATAILLE fait remarquer que la forêt présente sur la parcelle est non soumise au régime forestier et qu'il est, dans ce cadre, impossible d'y couper des arbres ; dans ces conditions il n'y voit pas grand intérêt.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le principe d'entrer en discussion avec le demandeur.

Le sujet déborde sur la nécessaire gestion à entreprendre des chemins ruraux et vicinaux sur la Commune.

Avec l'accord de l'Assemblée, Monsieur BLANIC indique que le service urbanisme s'occupera de ces questions de chemins et entrera en discussion plus précise avec le requérant.

## **6. Fonction Publique**

### a) 4.1 – Personnel titulaire – Mise en place de titres restaurant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HUG qui rappelle que le projet de mise en place de titres restaurant au profit des agents de la collectivité a déjà fait l'objet d'un débat en Conseil, avant saisine du Comité Social Territorial.

Saisi le 17 mars 2023, le CST du Centre de Gestion 66 a émis un avis favorable permettant ainsi de finaliser la mise en place des titres restaurant dans la collectivité.

Il en rappelle succinctement les conditions de mise en œuvre, sur la base du volontariat, dans la Commune dont la valeur faciale fixée à 9,00 € prise en charge à 50% par l'employeur et les conditions d'attribution.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal d'accepter la mise en place des titres restaurant à partir du mois de septembre 2023 au bénéfice du personnel communal de la mairie de Bolquère, de fixer la valeur faciale du titre restaurant à 9 euros et la participation de la mairie à 50% de la valeur du titre ainsi que de l'autoriser à signer la convention de prestation de services avec le prestataire qui sera retenu, Sodexo ou Up'Déjeuner ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'ensemble des propositions à l'unanimité.

**Pour : 10**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

- b) 4.2 – Personnel contractuel – Reconduction des postes pour l'école – Année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur HUG qui rappelle que, comme chaque année, il convient de prévoir le recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement de l'école primaire de Bolquère.

Il indique qu'il s'agit de personnels contractuels recrutés en remplacement de salariés absents, en contrats à durée déterminée calés sur l'année scolaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal de reconduire deux postes d'adjoint technique, contractuels à 35/35<sup>e</sup>, du 27/08/2023 au 31/08/2024 et du 01/09/23 au 31/08/2024.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces reconductions de contrats.

**Pour : 10**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Monsieur le Maire profite du sujet école pour informer l'Assemblée des attaques formulées par un conseiller communautaire contre notre école primaire au moment où un équipement scolaire important est en passe d'être construits sur La Cabanasse.

Il informe également le Conseil sur l'état d'avancement du rattachement de Eyne à la carte scolaire Pyrénées Catalanes et au retour de Font-Romeu dans le giron communautaire, à l'échéance de la convention en cours.

Monsieur HUG en profite pour faire un point sur les effectifs présents et à venir à l'école primaire de Bolquère qui font peser un risque sur le maintien des quatre classes.

## **7. Finances Locales**

- a. 7.1 – Décisions budgétaires – Décision modificative n°1 – Budget Eau n°01205

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui rappelle que tous les virements nécessitant

un transfert de crédits d'un chapitre à un autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, il indique la nécessité d'augmenter, en section de Fonctionnement, les crédits ouverts au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » par diminution des crédits ouverts au chapitre 61523 « Entretien des réseaux » du Budget eau et assainissement 01205 de la commune de Bolquère.

Il est proposé au Conseil d'approuver les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-dessous et la modification du budget primitif 2023, adopté le 13 avril 2023.

<b>BUDGET 01205 – ANNEXE EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>		
Section / Chapitre / Art. / Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation des crédits
DF / 67 / 673 / Charges exceptionnelles		+ 1 500.00 €
DF / 011 / 61523 / Réseaux	- 1 500.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 500.00 €</b>	<b>+ 1 500.00 €</b>

Après en avoir débattu, le Conseil approuve à l'unanimité les mouvements de crédits proposés.

**Pour : 10**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

b. 7.9 Prise de participation – Rapport annuel – SPL PO Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement et que, dans ce cadre, le rapport annuel de la SPL doit être communiqué aux actionnaires et, par voie de conséquences, aux membres des conseils municipaux des communes actionnaires.

Il rappelle également que la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement a assisté la Commune dans le dossier de l'appel à projet « Réinventer l'ancienne zone UDSIS » et pourrait intervenir à nouveau dans le cadre des projets de la Commune.

Le rapport, adressé avec la convocation du jour, n'appelle aucune observation particulière de la part des membres du Conseil.

c. 7.10 Divers – Changement du mode d'encaissement de la Garderie école – passage du

carnet à souches au journal à souches type P1RZ1-11

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui explique que pour faciliter la gestion comptable des régies de recettes de la Commune dont la garderie périscolaire, il convient de modifier les modes d'encaissement et de justificatifs d'encaissement des sommes collectées.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à changer le moyen de paiement et d'encaissement de la régie de recettes de la garderie de l'école par tous modes légaux de perception (dont espèces, chèques, carnets à souche, journal à souches, CB, virement, TIP, ...) et de justificatifs d'encaissement, dont le journal à souches type P1RZ1-11.

Après en avoir délibéré l'Assemblée approuve ces modifications à l'unanimité.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **8. Autres domaines de compétences**

- d. 8.8 – Environnement – État d'assiette des coupes de la forêt communale de Bolquère pour 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATAILLE qui présente la proposition de l'ONF d'inscription à l'état d'assiette les parcelles prévues pour les coupes 2024 dans la forêt communale de Bolquère.

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
31.4	AMEL	160	3.21	Coupe réglée	Délivrance
24.4	RD	90	1	Non réglée	Vente
25.1	RD	150	0.83	Non réglée	Vente
28.1	RS	225	3.51	Non réglée	Vente
31.1	RD	84	0.31	Non réglée	Vente

Il rappelle les dégâts causés en 2021 à la parcelle 38 en pleine zone touristique et la volonté de l'ONF de faire de même en 2022 sur la parcelle 33 pour en vendre le bois.

La Commune a donc fixé un prix de retrait tellement haut qu'elle ne s'est pas vendue et l'opération d'abattage

a ainsi pu être évitée.

Pour éviter, à nouveau, une opération du même genre en pleine zone touristique, Monsieur BATAILLE, qui montre sur plan les parcelles concernées par la proposition de l'ONF, indique qu'il est proposé de s'opposer à la vente, et donc à la coupe, des quatre parcelles ciblées.

Monsieur le Maire fait remarquer, qu'à la différence d'autres communes pour lesquelles la vente de bois peut représenter une recette significative pour leur budget, ce n'est pas le cas pour Bolquère et que l'intérêt touristique prime sur les recettes de la vente de bois, à l'exception de la production de bois énergie nécessaire aux réseaux de chaleur de la Commune.

Il est donc proposé de refuser l'inscription des parcelles 24.4, 25.1, 28.1 et 31.1 à la vente en coupes non réglées pour 2024 ;

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Demande du propriétaire (Année de report ou Suppression)	Motif (art.L 214-5 du CF)
24.4	RD	90	1	Suppression	PR-CU – Enjeu touristique
25.1	RD	150	0.83	Suppression	PR-CU – Enjeu touristique
28.1	RS	225	3.51	Suppression	PR-CU – Enjeu touristique
31.1	RD	84	0.31	Suppression	PR-CU – Enjeu touristique

seule la parcelle 31.4 sera exploitée en coupe réglée pour l'affouage.

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
31.4	AMEL	160	3.21	Coupe réglée	Délivrance

Monsieur BATAILLE rappelle que la parcelle 31.6 désignée en produits accidentels pour délivrance correspond à l'ensembles des bois morts qu'il doit exploiter pour les personnes âgées a déjà fait l'objet d'une délibération au printemps.

Monsieur le Maire précise que le motif de refus sera « Enjeu touristique » et que la décision de la Commune sera transmise à l'ONF et aux services compétents.

Monsieur BATAILLE indique que le plan de gestion de la forêt en cours arrive à son terme, fin 2024, et que le prochain devra être négocié avec l'ONF.

Le Conseil devra alors se positionner sur la stratégie communale à mener et s'interroger sur la volonté de continuer à vendre du bois et/ou se contenter de l'exploiter pour sa seule préservation et délivrance du volume nécessaire à la consommation interne de bois énergie.

Après en avoir discuté, le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition ONF sur la parcelle 31.4, désigne Messieurs Francis TUSET, Serge ROSSELL et André BATAILLE en qualité de garants pour l'affouage et refuse la proposition ONF sur les parcelles 24.4, 25.1, 28.1 et 31.1 au motif de l'enjeu touristique.

**Pour : 10**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

- a) 8.8 – Environnement – Projet photovoltaïque en toiture sur le hangar de stockage bois énergie

Monsieur le Maire introduit la réflexion autour du projet de déploiement d'une installation photovoltaïque sur le toit du hangar communal pour le stockage de notre bois énergie avec un objectif d'autoconsommation et de revente du surplus.

Il donne la parole à Madame DELCASSO-DEJOUX pour présenter le projet et l'étude réalisée par le SYDEEL 66 qui a été adressée aux membres du conseil avec la convocation du jour.

Elle évoque les différents modes de gestion : gestion directe ou gestion déléguée.

Chaque solution a ses avantages et ses inconvénients ; ce sera un sujet sur lequel le Conseil devra se prononcer avant de lancer officiellement le projet.

## **9. Questions diverses**

- a) Élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe sur les réunions organisées par les candidats à destination des grands électeurs.

b) Préparation du bulletin municipal n°3

Monsieur le Maire demande à chaque élu responsable d'une commission de réaliser une synthèse des travaux et actions de leurs commissions pour le vendredi 8 septembre prochain afin d'alimenter le bulletin municipal n°3.

Un comité de lecture se mettra en place avec l'objectif de sortir le bulletin, au plus tard, en novembre ; il a vocation à retracer les événements et les actions intervenus depuis la parution du n°2.

En décembre, un nouveau Bolq'Info annoncera les événements et les projets à venir.

c) Projet d'auberge éco-responsable

Monsieur le Maire présente le projet qui comprend, entre autres, quarante lits.

Le porteur a été reçu par Monsieur le Maire et Messieurs HUG et BLANIC pour exposer son projet qu'il envisageait d'implanter au niveau du Termanal.

Il lui a été indiqué que cet emplacement ne sera pas possible compte-tenu du projet communal en cours autour de cet équipement et une implantation sur les anciens terrains de tennis, en contre-bas du terrain de football, lui a été suggérée ; emplacement qu'il étudiera avant de revenir vers la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.

**La Secrétaire de séance,**

**Mme Valérie MALOT**

**Le Maire,**

**M. Henri BAUDET**